

La diversité des quartiers prioritaires : un défi pour la politique de la ville

Monsieur Jean-Bernard Champion, Madame Maryse Marpsat

Citer ce document / Cite this document :

Champion Jean-Bernard, Marpsat Maryse. La diversité des quartiers prioritaires : un défi pour la politique de la ville. In: Economie et statistique, n°294-295, Mai 1996. Regard socioéconomique sur la structuration de la ville. pp. 47-65;

doi : <https://doi.org/10.3406/estat.1996.6082>

https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1996_num_294_1_6082

Fichier pdf généré le 07/09/2020

Abstract

The Diversity of Priority Neighbourhoods: A Challenge for Municipal Policy

The notion of "quartiers en convention", whereby agreements are signed between central and local authorities to help improve and develop underprivileged neighbourhoods, has formed the subject of special municipal policy measures and thus covers a wide range of local situations. The diversity of problems covered by this policy makes it impossible to use a single scale of intensity for classification. The municipal policy is therefore faced with simultaneously managing a large number of different configurations.

Résumé

La diversité des quartiers prioritaires : un défi pour la politique de la ville

La notion de « quartiers en convention », ayant fait l'objet de mesures particulières dans le cadre de la politique de la Ville, recouvre une grande diversité de situations locales. La variété des difficultés auxquelles cette politique est confrontée rend impossible tout classement selon une échelle d'intensité unique. La politique de la Ville se trouve ainsi confrontée à la gestion simultanée d'une multiplicité de configurations.

Zusammenfassung

Die Vielfalt der stadtepolitisch prioritären Stadtviertel : eine Herausforderung

Der Begriff "Pakt zur sozialen Entwicklung von Stadt- vierteln", für die im Rahmen der Städtepolitik besondere Maßnahmen getroffen worden sind, deckt eine Vielzahl örtlicher Situationen ab. Die Vielfalt der Schwierigkeiten, mit denen diese Politik konfrontiert ist, macht jegliche Einordnung entsprechend einem einheitlichen Intensitätsmaßstab unmöglich. Auf diese Weise muß die Städtepolitik gleichzeitig eine Vielzahl von Konfigurationen verwalten.

Resumen

La diversidad de los barrios prioritarios : un reto para la política de la ciudad

La noción de "barrios en convenio", por haber sido objeto de medidas particulares en el marco de la política de la ciudad, cubre una gran diversidad de situaciones locales. La variedad de las dificultades a las que esta política se ve enfrentada, hace imposible cualquier clasificación según una escala de intensidad única. La política de la ciudad se halla de este modo enfrentada a la gestión simultánea de una multiplicidad de configuraciones.

La diversité des quartiers prioritaires : un défi pour la politique de la ville

Jean-Bernard
Champion
et Maryse
Marpsat *

La notion de « quartiers en convention », ayant fait l'objet de mesures particulières dans le cadre de la politique de la Ville, recouvre une grande diversité de situations locales. La variété des difficultés auxquelles cette politique est confrontée rend impossible tout classement selon une échelle d'intensité unique. La politique de la Ville se trouve ainsi confrontée à la gestion simultanée d'une multiplicité de configurations.

Les quartiers considérés lors du X^e Plan comme prioritaires pour la politique de la Ville (1), c'est-à-dire faisant l'objet d'une convention de quartier (CQ) ou de développement social des quartiers (DSQ) (cf. encadré 1) présentent des traits variés, que ce soit dans le domaine de l'habitat, de la composition des familles qui y résident ou de leur situation par rapport à l'emploi. Cette diversité, en partie régionale, des sites concernés par ces mesures, reflète à la fois des différences dans les problèmes rencontrés sur chaque site et dans les priorités données au moment du choix de ces quartiers.

Quartiers en difficulté, quartiers en convention : une assimilation trop rapide

Sans être pour autant considérés comme quartiers prioritaires de la politique de la ville, certains quartiers ont un taux de chômage aussi élevé et comptent autant de familles monoparentales ou nombreuses (pour une approche en termes socioéconomiques, cf. Tabard, 1993). Par exemple, les responsables locaux ont pu

avoir des stratégies opposées : pour certains, faire bénéficier les quartiers de toutes les sources de financement possibles, pour d'autres, garder une attitude prudente par crainte d'un effet de stigmatisation, sur le quartier ou sur l'agglomération à laquelle il appartient (Jaillet, 1994).

On traitera seulement ici des « quartiers en convention » et non des « quartiers en difficulté » dans leur ensemble, quelle que soit la définition que l'on pourrait donner à ce terme.

Les quartiers en convention se distinguent-ils du reste de l'agglomération (logement, population résidente, problèmes d'emploi qu'elle rencontre) ?

Pour mettre ces différences en évidence, on comparera les pourcentages de certaines variables dans les quartiers en convention et dans l'ensemble de l'agglomération où ils sont situés (exemple : pourcentage de chômeurs dans la population active). L'indice de concentration (ou d'écart à l'agglomération) est un indicateur

1. On les appellera par la suite « quartiers en convention ».

*Jean-Bernard Champion fait partie de la division Études sociales de l'Insee et Maryse Marpsat de l'Institut national d'études démographiques (Ined) et du laboratoire Cultures et sociétés urbaines (CNRS).

Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

particulièrement utile à cet égard. On appelle ainsi dans cet article le rapport des taux du quartier et de l'agglomération, multiplié par 100. Par exemple, si le taux de chômage de l'agglomération est de 10 % et celui du quartier de 20 %, l'indice d'écart, ou de concentration, sera de 200. Un indice d'écart relatif au chômage de 200 indique donc que le taux de chômage est deux fois plus élevé dans le quartier que dans l'agglomération à laquelle il appartient.

Enfin, les quartiers en convention comportent une grande hétérogénéité sous l'angle de chacune des variables étudiées. Du moins tendent-

ils à se regrouper de façon relativement homogène, permettant de mesurer la grande variété des situations ayant donné matière à convention. Sauf mention contraire, le terme de quartier se réfère exclusivement dans ce qui suit à un quartier en convention.

Les logements et leurs habitants

La forte concentration de logements sociaux dans les quartiers en convention semble montrer que ce critère faisait partie de

Encadré 1

SOURCE ET CHAMP DE L'ÉTUDE

Le champ de l'étude : les DSQ et les CQ

Cette étude porte sur les quartiers qui étaient en convention de « développement social des quartiers » (DSQ) lors du X^e Plan ou en « convention de quartier » (CQ) durant la même période. Seules les premières de ces conventions entrent dans les contrats de Plan. Au cours du X^e Plan, 271 conventions de quartiers ont été signées. Relatives aux quartiers souffrant de difficultés sociales, culturelles et urbaines, ces conventions associaient l'État, les régions et les communes. Elles étaient destinées à mieux coordonner les efforts en matière de développement économique et culturel, de réhabilitation, de désenclavement, d'accompagnement social, de prévention de la délinquance, d'école ou de santé.

Durant la même période (1989-1993), 136 conventions de quartiers (CQ), finançant des interventions plus légères, soit à titre préventif, soit pour accompagner une sortie progressive d'un processus plus lourd (DSQ du IX^e Plan), ont été passées et sont venues compléter le dispositif DSQ.

Entre le 1^{er} janvier 1989 et le 31 décembre 1993, 369 communes ont bénéficié de ces procédures, pour des durées allant de deux à cinq ans. Une même commune a pu passer des conventions séparées pour plusieurs quartiers.

Le nombre de « quartiers » au sens géographique diffère du nombre de quartiers en convention (DSQ et CQ). En effet, deux éléments perturbent la correspondance entre quartier et convention : d'une part, plusieurs communes peuvent contracter pour un seul quartier intercommunal ; ainsi une seule convention porte sur les Hauts-de-Garonne, quartier situé sur les trois communes de Cenon, Lormont et Floirac dans l'agglomération de Bordeaux ; d'autre part, une convention peut se rapporter à plusieurs quartiers distincts d'une même commune ; ainsi, la convention couvrant une partie du centre de Marseille regroupe plusieurs quartiers, rassemblant au total plus de 75 000 habi-

tants. En définitive, 546 quartiers distincts ont fait l'objet de cette politique conventionnelle.

Les sources de l'étude

Le recensement de 1990 en métropole (exploitation au quart) est la source des résultats présentés ici.

Pour permettre l'utilisation du recensement, les quartiers ont été découpés en « îlots ». À partir de cette « brique de base », les résultats pour chaque quartier ont été obtenus par agrégation. Ce sont les directions régionales de l'Insee et les correspondants régionaux de la politique de la Ville qui ont identifié sur des plans les îlots composant les quartiers. Si la limite d'un quartier traversait un îlot, les services de l'Insee et de la préfecture ont décidé ensemble, au cas par cas, d'inclure l'îlot entier dans l'étude ou de l'exclure dans sa totalité. Ces difficultés ne conduisent pas à des biais importants sur les résultats globaux, mais sur certains quartiers, notamment les plus petits, les chiffres sont à considérer seulement comme des ordres de grandeur.

L'ensemble de ce travail a été coordonné par la mission Ville de l'Insee (Castellan, 1993).

Le fichier exploité ici a été obtenu à partir de l'échantillon dit « du quart lourd » sur 532 quartiers. Les données ont les limites du recensement : contrairement à celui de certains pays, le recensement français ne comporte pas de données sur le revenu ; on n'y trouve pas non plus d'informations sur la santé, les loisirs, l'équipement des ménages et du quartier. Les variables étudiées ici sont à prendre au sens du recensement de 1990 : les chômeurs sont les personnes qui se sont déclarées telles, sauf si elles ont explicitement déclaré par ailleurs ne pas rechercher de travail, ainsi que les « mères de famille », « femmes au foyer » et « retraités » qui ont déclaré en rechercher ; cette définition est différente de celle du Bureau International du Travail.

ceux qui ont déterminé le choix des quartiers. Pour presque toutes les régions, la proportion de HLM y est supérieure ou égale à deux fois celle de l'agglomération, atteignant même un rapport de un à quatre en Midi - Pyrénées (cf. tableau 1). Toutefois, la disparité est forte d'un quartier à l'autre, à l'intérieur d'une même région. Certains quartiers ne comptent aucun logement social. Il n'y a qu'en Franche-Comté que la proportion de ces logements dépasse 60 % dans chacun de ces quartiers.

Dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants, seule celle de Cannes-Grasse-Antibes compte moins de logements sociaux dans ses quartiers en convention que dans son ensemble (cf. tableau 2). Dans 22 des 29 grandes villes retenues par cette étude, la part des logements HLM est au moins deux fois plus importante dans les quartiers en convention que dans l'agglomération dans son ensemble. Ce rapport (qui n'est autre que l'indice de concentration retenu) est même de un à cinq à

Tableau 1
Caractéristiques des logements dans les quartiers en convention selon les régions

Régions	Ensemble des quartiers en convention de la région					
	Logements sociaux		Logements surpeuplés		Logements sans confort	
	en %	indice d'écart	en %	indice d'écart	en %	indice d'écart
Île-de-France	74,0	330	12,0	260	1,3	33
Champagne - Ardenne	76,0	199	6,7	252	0,6	31
Picardie	65,4	205	7,7	206	2,2	51
Haute-Normandie	58,2	188	6,2	226	0,4	19
Centre	79,0	298	7,9	337	0,1	9
Basse-Normandie	72,5	239	5,5	251	0,4	22
Bourgogne	77,2	320	9,7	390	0,2	9
Nord - Pas-de-Calais	43,9	200	6,2	181	7,0	95
Lorraine	51,4	231	7,1	281	0,6	32
Alsace	46,1	254	8,9	289	0,9	37
Franche-Comté	79,9	290	12,7	410	0,1	4
Pays de la Loire	66,7	288	4,2	290	0,3	18
Bretagne	68,7	334	3,4	352	0,4	24
Poitou - Charentes	60,4	294	3,1	234	0,8	39
Aquitaine	47,7	319	3,9	295	1,4	98
Midi - Pyrénées	65,7	444	6,2	425	0,3	26
Limousin	47,3	215	6,5	445	0,5	22
Rhône - Alpes	63,6	324	8,3	291	0,8	48
Auvergne	32,4	197	3,2	207	2,6	113
Languedoc - Roussillon	48,1	294	5,3	267	1,1	92
Provence - Alpes - Côte d'Azur	25,8	204	6,2	203	3,9	300
Corse	54,5	341	3,5	110	2,0	201

Lecture : sur l'ensemble des quartiers en DSQ et CQ de la région Île-de-France, 74 % des logements sont des logements sociaux, soit une proportion 3,3 fois plus forte que sur les agglomérations qui les contiennent.

Champ : quartiers en DSQ et CDQ.

Source : recensement de la population 1990, exploitation au quart, base de données sur les quartiers de la politique de la ville.

Tableau 2

**Caractéristiques des logements dans les quartiers en convention
des agglomérations de 200 000 habitants et plus**

Agglomérations	Ensemble des quartiers en convention de l'agglomération					
	Logements sociaux		Logements surpeuplés		Logements sans confort	
	en %	indice d'écart	en %	indice d'écart	en %	indice d'écart
Paris	73,2	332	12,1	263	1,4	35
Lyon	58,6	293	7,3	234	1,2	70
Marseille - Aix-en-Provence	17,3	109	7,0	213	5,9	311
Lille	38,8	158	5,5	186	7,6	141
Bordeaux	53,7	326	3,8	267	2,3	140
Toulouse	79,3	549	7,2	507	0,2	13
Nice	24,7	318	4,3	135	2,5	329
Nantes	64,8	327	3,7	286	0,2	13
Toulon	34,7	327	9,8	402	5,6	565
Grenoble	62,1	387	7,0	297	0,0	0
Strasbourg	40,1	203	7,3	257	1,0	54
Rouen	77,6	251	6,1	270	0,0	0
Valenciennes	37,0	199	6,1	160	6,6	67
Grasse - Cannes - Antibes	3,2	44	5,7	177	4,7	577
Nancy	53,7	251	4,4	243	0,9	58
Lens	55,9	294	8,0	184	11,5	96
Saint-Étienne	80,0	368	18,1	577	0,2	7
Tours	97,3	389	5,0	292	0,2	14
Béthune	46,3	376	3,3	119	10,4	86
Clermont-Ferrand	24,8	154	2,7	176	2,2	107
Le Havre	48,3	148	5,2	160	0,5	24
Rennes	74,2	324	4,6	377	0,2	8
Orléans	82,9	426	9,9	418	0,0	0
Dijon	82,2	463	9,9	461	0,0	0
Mulhouse	75,4	495	16,8	473	0,3	8
Angers	58,2	193	3,6	236	0,8	65
Reims	88,9	203	4,8	230	0,1	10
Brest	98,3	584	4,8	545	0,0	0
Douai	29,2	199	8,4	182	13,2	168

Lecture : sur l'ensemble des quartiers en DSQ et CQ de l'agglomération de Paris, 73,2 % des logements sont des logements sociaux, soit une proportion 3,32 fois plus forte que dans l'ensemble de l'agglomération.

Champ : quartiers en DSQ et CQ.

Source : recensement de la population 1990, exploitation au quart, base de données sur les quartiers de la politique de la ville.

Toulouse et à Brest : mais ces agglomérations comptent peu de HLM. Il peut atteindre des valeurs encore plus fortes dans des villes plus petites comme Pau, Mont-de-Marsan, Agen, Pontarlier, Aubenas, etc.

Les grandes villes se répartissent en trois groupes. Tout d'abord celles dont tous les quartiers en convention comptent plus de 40 % de HLM. Il en est ainsi de Toulouse, Grenoble, Rouen, Saint-Étienne, Tours, Le Havre, Rennes, Orléans, Dijon, Mulhouse, Angers, Reims et Brest.

Dans d'autres, il existe à la fois des DSQ et CQ qui comptent moins de 40 % de logements sociaux et d'autres pour lesquels cette proportion dépasse 65 % : Paris, Lyon, Marseille-Aix-en-Provence, Lille, Bordeaux, Nice, Nantes, Toulon, Strasbourg, Valenciennes, Nancy, Lens, Béthune, Clermont-Ferrand, Douai ; ce sont en général des villes qui comportent d'une part des quartiers en convention de type centre ancien ou cité ouvrière ancienne, d'autre part des quartiers de logements sociaux.

Enfin, ainsi qu'on l'a vu, l'agglomération de Cannes-Grasse-Antibes se distingue par une faible proportion de logements sociaux, aussi bien dans son ensemble que dans tous ses quartiers en convention.

Les quartiers en convention n'ont pas l'apanage de l'inconfort du logement

Les logements très inconfortables (sans douche ni bain, et sans WC à l'intérieur du logement) sont relativement rares, en partie parce que les logements sociaux remplissent les conditions de confort telles que les définit l'Insee (2). Cette définition ne permet pas en effet de repérer d'autres causes d'inconfort telles que la mauvaise isolation thermique ou phonique, la dégradation des parties communes, etc. Comme les logements inconfortables au sens du recensement sont souvent des logements anciens, il n'est donc pas surprenant de trouver des logements inconfortables en plus grand nombre dans les régions et les villes ayant des quartiers anciens en convention : dans le Nord - Pas-de-Calais et en Provence - Alpes - Côte d'Azur (PACA) en particulier ainsi que leurs agglomérations. Ces deux cas sont toutefois un peu différents : dans le Nord - Pas-de-Calais c'est souvent dans l'ensemble de l'agglomération qu'il n'est pas rare de trouver des loge-

Encadré 2

INDICE DE PEUPELEMENT DU LOGEMENT

Les critères adoptés dans cet article pour mesurer le peuplement des logements consistent à rapprocher le nombre d'occupants et le nombre de pièces du logement. Les trois définitions sont les suivantes :

1 - *Logement sous-peuplé* : logement dont le nombre d'occupants \leq nombre de pièces - 2.

2 - *Logement surpeuplé* : nombre de pièces + 2 \leq nombre d'occupants $<$ nombre de pièces + 4

3 - *Logement en surpeuplement accentué* : nombre de pièces + 4 \leq nombre d'occupants.

ments très inconfortables, alors qu'en Provence - Alpes - Côte d'Azur, c'est l'agglomération elle-même qui en compte peu. Il peut arriver que les logements de l'agglomération soient plus inconfortables que ceux des quartiers retenus : il en est ainsi de la plupart des villes où le taux de HLM est fort dans les quartiers en convention.

Des logements souvent surpeuplés

La proportion de logements surpeuplés (cf. encadré 2) est toujours supérieure dans les quartiers en convention à ce qu'elle est dans l'ensemble de l'agglomération ou dans les agglomérations de la même région. Cette proportion est particulièrement importante dans les quartiers en convention de l'Île-de-France, de la Bourgogne et de la Franche-Comté, ainsi que dans ceux des agglomérations de Paris, Toulon, Saint-Étienne, Orléans, Dijon et Mulhouse. L'indice de concentration est également fort dans ces villes. Toulouse et Brest sont les deux seules grandes villes pour lesquelles il dépasse 500 avec pourtant une valeur de la proportion de logements surpeuplés dans les quartiers concernés assez faible. C'est que l'ensemble de l'agglomération compte proportionnellement très peu de tels logements. Au nombre des villes plus petites, la ville de Pau a un quartier en convention où cet indice dépasse 1200 !

2. *Logements sans confort* : logements n'ayant ni douche ni baignoire, avec ou sans WC intérieur, ou logements avec baignoire ou douche, sans WC intérieur. *Logements confortables* : logements avec douche ou baignoire et WC intérieur, avec ou sans chauffage central.

L'analyse des données confirme la diversité des quartiers en convention : une telle classification peut d'ailleurs indifféremment porter sur les taux ou les écarts, dans la mesure où un pourcentage élevé (taux) va souvent de pair avec un écart important par rapport à l'agglomération (3) (cf. graphique I).

En retenant comme variables de classification les caractéristiques du logement (statut d'habitation, période de construction, nombre de pièces, nombre de logements de l'immeuble, logement social ou non...), on voit apparaître une catégorie « centres anciens », bien représentée en PACA, plusieurs catégories pavillonnaires dont un cas particulier est celui des cités ouvrières du Nord - Pas-de-Calais ou de la Lorraine, plusieurs catégories de sites avec prédominance de logements sociaux, qui se distinguent les uns des autres selon la taille des immeubles et des logements et l'ancienneté de leurs constructions (Castellan *et alii*, 1992 ; Champion *et alii*, 1993).

Moins de femmes seules et davantage d'hommes seuls

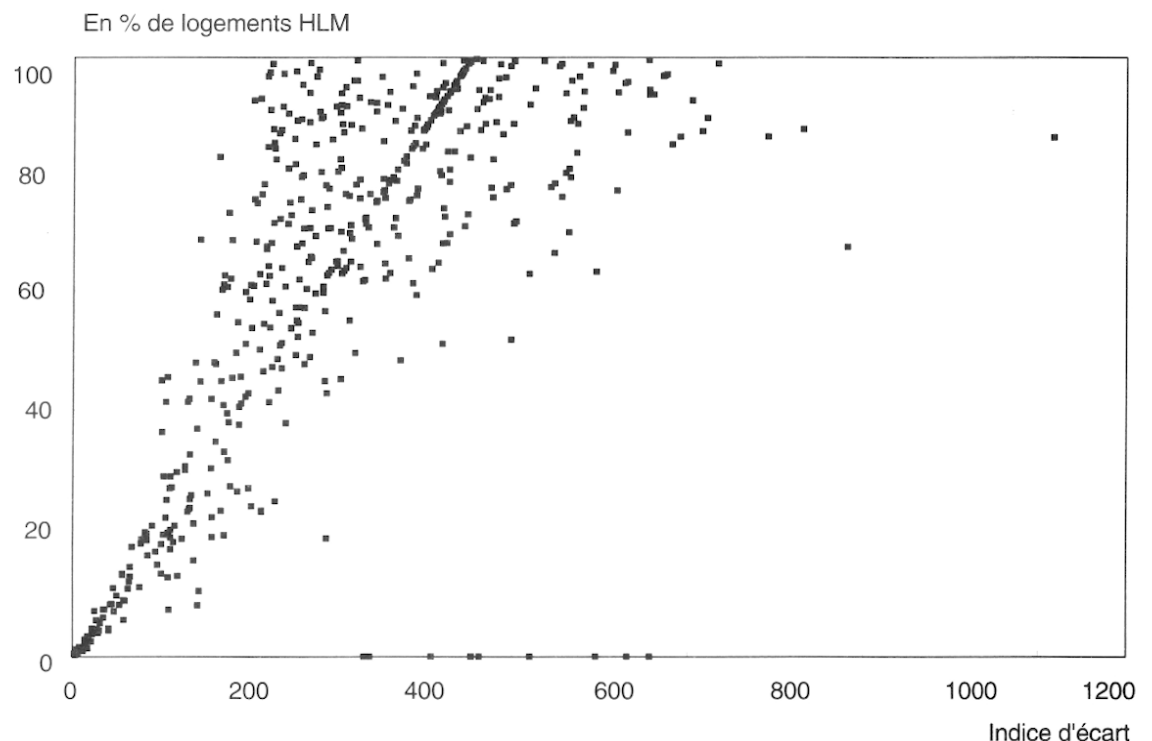
On examine maintenant la diversité des quartiers en convention et leurs écarts à l'agglomération dont ils font partie sous l'angle de la proportion de familles monoparentales et de personnes seules.

Dans toutes les régions, la proportion de ménages composés d'une femme vivant seule avec ses enfants est très supérieure dans l'en-

3. Quelques exceptions existent toutefois : on peut avoir une valeur assez faible de l'indice d'écart avec une valeur forte du taux. Dans ce cas, le quartier ne fait qu'accentuer des caractéristiques de l'agglomération (cf. taux et indices d'écart des logements inconfortables des quartiers en convention de Lens et de Béthune). Inversement, on peut avoir un taux assez moyen et un indice d'écart très élevé, lorsque le quartier a des caractéristiques très différentes de celles de son agglomération. C'est le cas des taux et des indices de surpeuplement pour certains quartiers de Toulouse ou Brest.

Graphique I

Pourcentage de logements sociaux (HLM) dans les quartiers en convention et indice d'écart par rapport à l'agglomération où ils se situent



Lecture : chaque point situé sur le graphique représente un quartier en convention. Plus le pourcentage de logement HLM (axe des ordonnées) est important dans un quartier, plus l'indice d'écart (axe des abscisses) par rapport à son agglomération tend à augmenter. Dans ce graphique, l'indice d'écart pour un quartier donné est égal au pourcentage de logements sociaux dans ce quartier, par rapport au pourcentage de logements sociaux dans son agglomération.

Champ : quartiers en DSQ et CQ.

Source : recensement de la population 1990, exploitation au quart, base de données sur les quartiers de la politique de la ville.

semble des quartiers en convention à ce qu'elle est dans les agglomérations dont ils font partie (cf. tableau 3). L'écart le plus faible se rencontre en Provence - Alpes - Côte d'Azur, (indice de 128) ; le plus fort dans le Centre (198), la Bourgogne et les Pays de la Loire (199). Toutes les régions comportent des quartiers où la proportion de ménages monoparentaux est faible ; en revanche, dans un certain nombre d'entre elles, on trouve des quartiers où un

ménage sur quatre est monoparental alors que la proportion nationale est de 5,3 %. Toutefois les disparités entre quartiers d'une même région sont relativement modérées.

Ces disparités sont plus marquées au sein d'une même agglomération que d'une région à l'autre (cf. tableau 4). Parmi les villes de 200 000 habitants ou plus, l'indice moyen d'écart le plus faible est celui entre l'agglomération de

Tableau 3
Ménages monoparentaux et personnes seules dans les quartiers en convention par régions

Régions	Ensemble des quartiers en convention de la région					
	Ménages monoparentaux		Femmes seules		Hommes seuls	
	en %	indice d'écart	en %	indice d'écart	en %	indice d'écart
Île-de-France	9,9	180	12,4	62	9,3	72
Champagne - Ardenne	9,3	150	16,7	88	11,2	104
Picardie	10,3	164	15,6	91	9,5	102
Haute-Normandie	10,5	175	17,2	89	9,0	91
Centre	10,5	198	16,4	91	11,1	105
Basse-Normandie	10,7	172	17,2	87	11,6	106
Bourgogne	11,4	199	16,5	82	10,0	89
Nord - Pas-de-Calais	9,4	160	17,8	105	11,5	144
Lorraine	9,8	176	16,6	94	10,1	101
Alsace	8,2	157	17,0	85	10,4	87
Franche-Comté	10,8	175	13,3	72	9,4	82
Pays de la Loire	11,0	199	18,4	93	10,9	106
Bretagne	10,6	190	20,7	98	11,3	96
Poitou - Charentes	11,4	194	19,6	97	9,8	94
Aquitaine	9,4	163	17,8	90	12,3	113
Midi - Pyrénées	9,9	184	17,9	97	10,7	89
Limousin	8,6	177	11,3	52	7,3	65
Rhône - Alpes	9,5	179	16,9	87	10,9	101
Auvergne	7,4	142	19,0	91	11,6	100
Languedoc - Roussillon	9,6	158	17,2	91	10,5	106
Provence - Alpes - Côte d'Azur	7,3	128	22,7	116	16,0	153
Corse	9,8	148	15,1	94	7,7	98

Lecture : sur l'ensemble des quartiers en DSQ et CQ de la région Île-de-France, 9,9 % des ménages sont constitués d'une femme et de ses enfants soit une proportion 1,8 fois plus forte que sur les agglomérations qui les contiennent (y compris leur partie hors de la région pour les agglomérations interrégionales).

Champ : quartiers en DSQ et CQ.

Source : recensement de la population 1990, exploitation au quart, base de données sur les quartiers de la politique de la ville.

Tableau 4
Ménages monoparentaux et personnes seules dans les quartiers en convention
des agglomérations de 200 000 habitants et plus

Agglomérations	Ensemble des quartiers en convention de l'agglomération					
	Ménages monoparentaux		Femmes seules		Hommes seuls	
	en %	indice d'écart	en %	indice d'écart	en %	indice d'écart
Paris	9,8	180	12,5	62	9,3	72
Lyon	8,8	166	18,8	95	11,8	105
Marseille - Aix-en-Provence	6,6	107	23,0	122	18,5	178
Lille	8,5	142	20,4	111	14,9	151
Bordeaux	9,7	172	18,9	96	15,1	132
Toulouse	11,5	209	18,5	99	10,7	85
Nice	7,8	144	26,2	113	13,4	121
Nantes	11,4	204	19,0	97	10,0	97
Toulon	8,3	148	18,3	97	18,4	180
Grenoble	11,3	201	11,7	66	8,6	80
Strasbourg	8,2	148	18,1	85	10,2	80
Rouen	12,8	220	16,7	84	10,0	98
Valenciennes	7,0	132	15,7	101	7,6	107
Grasse - Cannes - Antibes	5,4	113	25,8	125	20,5	189
Nancy	9,9	174	22,5	107	14,6	123
Lens	13,3	225	18,3	110	7,7	128
Saint-Étienne	9,4	199	12,0	58	8,1	79
Tours	12,3	241	23,7	120	10,7	101
Béthune	11,0	236	20,7	121	7,8	128
Clermont-Ferrand	6,6	128	14,8	72	10,1	81
Le Havre	7,4	129	16,0	86	5,6	60
Rennes	12,1	218	18,9	89	12,1	91
Orléans	10,6	200	16,3	97	10,9	101
Dijon	10,9	187	16,4	80	10,7	90
Mulhouse	8,4	178	11,8	68	11,8	109
Angers	8,6	144	19,0	86	11,0	97
Reims	8,7	148	18,7	95	13,2	108
Brest	12,0	233	20,2	97	10,5	90
Douai	11,5	213	13,2	84	8,3	129

Lecture : sur l'ensemble des quartiers en DSQ et CQ de l'agglomération de Paris, 9,8 % des ménages sont constitués d'une femme et de ses enfants, soit une proportion 1,8 fois plus forte que dans l'ensemble de l'agglomération.

Champ : quartiers en DSQ et CQ.

Source : recensement de la Population 1990, exploitation au quart, base de données sur les quartiers de la politique de la ville.

Marseille-Aix-en-Provence et ses quartiers en convention (107). Le plus élevé se rencontre à Tours (indice de 241, mais il n'y a qu'un seul quartier en convention), suivi de près par Brest (233) et par deux villes du Nord - Pas-de-Calais, Béthune (236) et Lens (225). Dans ces deux dernières villes, les disparités d'un quartier à l'autre sont marquées, avec des valeurs très élevées pour certains d'entre eux. Parmi les quartiers en convention de ces grandes agglomérations, cinq comptent plus de 18 % de ménages monoparentaux : trois à Lens, un à Béthune et un à Lille.

Les ménages composés d'une personne seule ne se rencontrent pas de la même manière selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Dans toutes les régions à l'exception du Nord - Pas-de-Calais et de PACA, il y a moins de femmes seules dans les quartiers en convention que dans l'ensemble des agglomérations dont ils font partie. C'est dans l'un des quartiers de PACA que l'on en rencontre la plus forte proportion (38 %). Ce résultat régional se vérifie au niveau des grandes villes : parmi les neuf grandes villes dont les quartiers en convention comptent plus de femmes seules que l'agglomération, on trouve en particulier Marseille-Aix-en-Provence, Nice, Cannes-Grasse-Antibes, pour PACA ; Lille, Valenciennes, Lens, Béthune, pour le Nord - Pas-de-Calais. L'écart « inférieur » le plus fort pour les grandes villes se rencontre dans la métropole parisienne et est à relier à une forte présence de jeunes salariés, d'étudiants et de personnes âgées dans la capitale : 12 % des ménages des quartiers en convention de l'agglomération de Paris se réduisent à une femme seule, contre 20 % pour l'ensemble de l'agglomération.

La proportion d'hommes seuls dans les quartiers en convention est plus proche de celle de leurs agglomérations. Deux régions se détachent avec un écart assez important : il s'agit encore du Nord - Pas-de-Calais (indice de 144) et de PACA (indice de 153). On retrouve cette situation au niveau des grandes villes puisque l'indice dépasse 150 (soit une proportion une fois et demi plus élevée au moins) à Marseille-Aix-en-Provence, Toulon, Cannes-Grasse-Antibes et Lille. C'est l'un des quartiers de Marseille qui vient en tête, avec une proportion dépassant 37 % (il s'agit d'un quartier du centre ancien, à fort pourcentage de population étrangère). De façon générale, la dispersion des quartiers selon leur pourcentage de ménages d'une seule personne est plus élevée lorsqu'il s'agit des femmes que des hommes.

Des clivages selon l'âge, la nationalité et la composition familiale

Une classification ascendante hiérarchique selon la composition démographique des quartiers fait elle aussi apparaître plusieurs types. Bien sûr, les regroupements seront différents selon les variables que l'on prend en compte. Par exemple, si on caractérise un quartier par l'âge de ses habitants et leur nationalité, par la composition des ménages (personnes seules, couples, familles monoparentales, ménages de plusieurs personnes sans famille) et par le nombre d'enfants des familles, on peut distinguer sept groupes de quartiers, d'importance d'ailleurs inégale.

La première caractéristique qui contribue à la classification des quartiers est l'âge des habitants : les quartiers à forte proportion de personnes âgées (ainsi que de personnes seules et de couples d'inactifs), qui sont souvent des quartiers de centre ville, se situent à l'opposé de ceux où les moins de 15 ans sont en forte proportion (ainsi que les familles nombreuses). La nationalité, puis la proportion de familles monoparentales, interviennent ensuite.

Parmi les quartiers à forte proportion de personnes âgées, ceux pouvant se prévaloir de nombreuses personnes d'âge actif (le groupe « meublés et logements inconfortables, personnes seules » décrit plus loin) se distinguent des autres, qui se séparent eux-mêmes en deux groupes, selon la proportion d'habitants originaires du Maghreb (« centres anciens de Provence - Alpes - Côte d'Azur » et « retraités et petits logements anciens »).

Parmi les quartiers à forte proportion d'enfants et de familles nombreuses, une partition s'opère d'abord entre des quartiers à plus forte présence étrangère (« familles nombreuses en logement social » mais aussi certains « logements ouvriers du Nord - Pas-de-Calais et de Lorraine ») et les autres. Parmi ces derniers, un premier groupe (« retraités et maisons individuelles »), proche des quartiers précédents par la nationalité plutôt française de ses habitants, se révèle également proche du grand bloc « âgé » décrit plus haut. L'autre catégorie (« actifs et familles monoparentales en logement social ») se distingue par la part importante de familles monoparentales.

Les commentaires qui suivent comparent le profil de chaque type sociodémographique de quartier avec le profil de l'ensemble des

quartiers en convention, et complètent cette description par quelques indicateurs n'intervenant pas dans la typologie et relatifs à l'emploi ou au logement. Les intitulés appliqués aux quartiers cherchent à les caractériser de manière parlante, mais, résumant l'information, sont aussi quelque peu réducteurs et ne doivent pas être pris trop littéralement (4).

Des quartiers de jeunes et de familles nombreuses aux quartiers du troisième âge

Les types de quartiers « retraités et maisons individuelles », « actifs et familles monoparentales en logement social » et « familles nombreuses en logement social » ainsi mis en évidence représentent chacun plus de 20 % de la population des quartiers en convention. Les autres types, même s'ils regroupent plus de 50 quartiers comme le type « retraités et petits logements anciens », rassemblent au total une population assez faible, et illustrent surtout des spécificités régionales.

Le premier type de quartiers (« retraités et maisons individuelles ») présente un léger déficit en enfants de moins de 15 ans, en jeunes de 15 à 24 ans, en personnes d'âge actif, et une surreprésentation des personnes âgées. C'est le type le plus « français » de tous. Il compte de nombreux couples, en particulier d'inactifs, et de ménages dont les personnes de référence sont retraitées. Ce premier type rassemble 28 des 73 quartiers du Nord - Pas-de-Calais et 20 des 69 quartiers de PACA ; mais il représente aussi plus du quart de la population des quartiers en convention pour la plupart des régions de l'Ouest (Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne, Haute-Normandie, Languedoc - Roussillon, Midi - Pyrénées, Poitou - Charentes), et plusieurs autres régions, Alsace, Auvergne, Champagne - Ardenne, PACA, Corse, Nord - Pas-de-Calais. Les maisons individuelles et les ménages propriétaires y sont plus fréquents qu'ailleurs.

Le deuxième type de quartiers (« retraités et petits logements anciens ») se distingue par un fort déficit en enfants et en jeunes de moins de 25 ans et la plus forte surreprésentation de personnes âgées ; un tiers des personnes de référence des ménages sont d'ailleurs retraitées. Il s'agit aussi de quartiers comptant relativement peu d'étrangers. Les personnes seules (principalement d'ailleurs des femmes) et les ménages « de plusieurs personnes sans famille » sont plus nombreux qu'en moyenne. Ce deuxième

type est surtout bien représenté en PACA, où il représente 27 des 69 quartiers et 44 % de leur population. Les indépendants, mais aussi les cadres et les membres des professions intermédiaires, y sont plus davantage présents qu'en moyenne, les ouvriers plus rares. Des logements petits, anciens, habités par leur propriétaires ou faisant partie du parc locatif privé complètent le tableau. Quatre sur dix ne disposent pas de tous les éléments du confort (installations sanitaires et chauffage central). Les logements vacants ne sont pas rares.

Le troisième type (« actifs et familles monoparentales en logement social ») est individualisé par une surreprésentation des personnes d'âge actif associée à une sous-représentation des personnes âgées. Ces quartiers comportent plus de familles monoparentales, y compris de deux enfants ou plus, et de couples de deux actifs. Les étrangers y sont moins nombreux qu'en moyenne. Ce type rassemble 42 des 86 quartiers d'Île-de-France et 53 % de leur population, mais on y trouve aussi 31 des 73 quartiers du Nord - Pas-de-Calais. Sept ménages sur dix y habitent un logement social.

Le quatrième type (« familles nombreuses en logement social ») associe la plus forte surreprésentation d'enfants à la plus importante sous-représentation de personnes âgées. Les familles monoparentales y sont aussi nombreuses que dans le type précédent et les couples avec trois enfants ou plus y sont plus nombreux qu'ailleurs. Le nombre d'étrangers est important, avec plus de Marocains qu'en moyenne, mais aussi des Portugais, des Turcs, et d'autres personnes originaires du Maghreb. Les couples composés d'un homme actif et d'une femme inactive y sont nombreux. Ce type rassemble 34 des 86 quartiers d'Île-de-France et 42 % de leur population, 24 des 39 quartiers de Rhône - Alpes et 49 % de leur population. Huit ménages sur dix y habitent un logement social, 15 % un logement surpeuplé. Six actifs sur dix sont ouvriers, avec une proportion non négligeable de non qualifiés.

Des spécificités régionales

Les deux types de quartiers suivants (« logements ouvriers du Nord - Pas-de-Calais et de Lorraine » et « centres anciens de Provence - Alpes - Côte d'Azur ») représentent une faible

4. La façon plus ou moins large dont le quartier a été découpé intervient également dans les résultats.

population. Ils ont tous les deux des profils par âge assez moyens, avec un peu plus de personnes âgées pour le second. Ils comptent aussi davantage d'étrangers et de Français par acquisition.

Le type « logements ouvriers du Nord - Pas-de-Calais et de Lorraine » est caractérisé par davantage de couples d'inactifs et d'autres où seule la femme est inactive. Les couples ayant trois enfants ou plus y représentent 19 % des ménages, contre 12 % pour l'ensemble des quartiers. Ces quartiers sont situés exclusivement dans le Nord - Pas-de-Calais et en Lorraine. Dans cette dernière région, ils rassemblent 30 % de la population des quartiers en convention. Une personne de référence sur trois est retraitée. C'est dans ce groupe qu'on trouve la plus forte proportion d'ouvriers (7 actifs sur 10), d'ailleurs principalement employés dans l'industrie, et la plus faible proportion d'employés. Les maisons individuelles sont nombreuses ici et les logements anciens souvent dépourvus des éléments de confort élémentaires. Quatre logements sur dix sont occupés par des ménages logés gratuitement.

Le type « centres anciens de Provence - Alpes - Côte d'Azur » se singularise par un pourcentage d'étrangers plus élevé. Il s'agit surtout d'Algériens et de Tunisiens. Les ménages sont plutôt constitués d'hommes seuls et de groupes de plusieurs personnes sans famille. En particulier, 14 % des logements sont occupés par un étranger vivant seul. Presque exclusivement localisés en PACA, ils ne représentent cependant que 8 % de la population des quartiers de cette région. Les caractéristiques du parc de logements rattachent ces zones au type « centre ancien », proches du type précédent, avec encore davantage de meublés et de logements vacants, et nettement plus de logements surpeuplés. En revanche, la composition sociale est plus modeste et le taux de chômage plus élevé qu'ailleurs.

Enfin, un dernier type (« personnes seules, meublés et logements inconfortables ») présente le plus fort déficit d'enfants avec une forte surreprésentation de personnes d'âge actif (15 à 64 ans) et en particulier de 15-24 ans. Ce groupe, d'effectif assez faible, comporte peu d'étrangers, et ces derniers sont un peu plus qu'ailleurs originaires de l'Union européenne. C'est ici que les personnes seules des deux sexes (mais surtout des femmes) et les ménages de plusieurs personnes sans famille sont le plus surreprésentés. Ce type de quartiers représente

plus de 8 % de la population des quartiers en convention de Lorraine, Nord - Pas-de-Calais et Aquitaine. Les logements y sont souvent petits, anciens, ne disposant pas de tout le confort, habités par des locataires du secteur libre. On y trouve aussi plus qu'ailleurs des meublés et des logements vacants. Comme dans le deuxième type, les ouvriers sont ici plus rares qu'en moyenne, les indépendants, cadres et membres des professions intermédiaires plus nombreux.

L'emploi et le chômage

Dans toutes les régions, la proportion de chômeurs parmi les actifs est en moyenne plus importante dans les quartiers en convention que dans l'ensemble des agglomérations où ils se situent (cf. tableau 5). Ceci aussi bien pour les femmes et les hommes que pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans.

Ce résultat est en grande partie lié à la plus faible qualification et à la moindre formation des habitants. Toutefois on ne peut pas exclure l'existence d'un « effet quartier », c'est-à-dire d'un effet aggravant dû au fait d'habiter dans un quartier stigmatisé, le « délit de sale adresse », souvent dénoncé par les habitants. Les données agrégées sur lesquelles nous avons travaillé (cf. encadré 1) ne nous permettaient pas de nous prononcer sur ce point ; une étude plus approfondie est en cours à partir de l'extension de l'enquête nationale sur les conditions de vie (« Situations défavorisées ») à une dizaine de quartiers de la politique de la ville (5).

Si l'on considère le taux de chômage global, les écarts les plus importants se relèvent en Midi - Pyrénées (193), dans le Centre et en Bourgogne, les plus faibles dans le Limousin (130) et en Corse (131). C'est également en Midi - Pyrénées (218) et en région Centre (195) que les différences de taux de chômage masculins entre quartiers et agglomérations sont les plus importants. Pour les femmes, les écarts culminent en Bourgogne (188), dans le Centre (187) et en Aquitaine (183).

C'est dans le Nord - Pas-de-Calais, dans un quartier de Valenciennes, que l'on trouve la plus forte proportion de chômeurs : 66 % de la

5. Pour un premier travail issu de cette enquête, voir Choffel, 1996.

population active du quartier. C'est également un quartier du Nord - Pas-de-Calais qui connaît le plus fort pourcentage d'hommes actifs au chômage, soit 58,6 %. Pour les femmes, le taux de chômage culmine à 87 % dans un quartier situé en Basse-Normandie. Le taux le plus faible est celui d'un quartier du Limousin où seules 4 % des actives sont au chômage.

Dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants, l'indice moyen d'écart le plus faible

de taux de chômage est celui du Havre (177), les plus forts ceux de Brest (240), Orléans (215) et Toulouse (213). C'est également au Havre (109) et à Brest (224) que l'on trouve les écarts respectivement les plus faibles et les plus forts, pour le chômage des femmes, entre les quartiers et l'agglomération. De même, à Brest et à Toulouse, les différences de taux de chômage masculin entre les quartiers et l'agglomération sont les plus importants.

Tableau 5
Le chômage dans les quartiers en convention

Régions	Ensemble des quartiers en convention de la région					
	Chômeurs sur l'ensemble de la population active		Femmes au chômage sur actives âgées de 15 à 64 ans		Hommes au chômage sur actifs âgés de 15 à 64 ans	
	en %	indice d'écart	en %	indice d'écart	en %	indice d'écart
Île-de-France	14,8	164	17,3	170	12,9	160
Champagne - Ardenne	20,8	149	28,4	153	15,1	146
Picardie	20,9	152	26,4	147	16,6	159
Haute-Normandie	20,7	141	24,7	133	17,6	150
Centre	20,2	189	26,4	187	15,3	195
Basse-Normandie	21,0	161	27,3	164	16,1	162
Bourgogne	22,0	186	29,6	188	15,8	185
Nord - Pas-de-Calais	26,0	157	29,7	145	23,3	169
Lorraine	19,2	152	25,2	149	14,8	158
Alsace	15,7	160	18,9	145	13,5	185
Franche-Comté	19,1	169	29,1	177	12,4	172
Pays de la Loire	22,7	179	27,8	171	18,3	189
Bretagne	21,3	170	25,6	157	17,5	186
Poitou - Charentes	24,0	170	29,6	167	19,1	174
Aquitaine	23,7	182	30,9	183	17,8	182
Midi - Pyrénées	23,5	193	29,0	177	18,9	218
Limousin	14,2	130	19,1	137	10,1	123
Rhône - Alpes	17,3	167	21,5	158	14,1	181
Auvergne	16,3	134	20,7	134	12,7	136
Languedoc - Roussillon	28,8	156	36,3	153	23,4	161
Provence - Alpes - Côte d'Azur	24,3	155	27,8	142	22,2	174
Corse	20,1	131	25,6	132	16,0	128

Lecture : en Île-de-France, sur l'ensemble des quartiers en DSQ et CQ, on compte 14,8 % de chômeurs soit une proportion 1,64 fois plus forte que sur les agglomérations qui les contiennent (y compris leur partie hors de la région pour les agglomérations interrégionales).

Champ : quartiers en DSQ et CQ.

Source : recensement de la population 1990, exploitation au quart, base de données sur les quartiers de la politique de la ville.

34 des 532 quartiers étudiés peuvent se prévaloir d'une proportion de chômeurs inférieure à celle de l'agglomération où ils sont situés. Vingt d'entre eux appartiennent à des agglomérations de plus de 200 000 habitants : sept en région parisienne, quatre à Marseille, trois dans l'agglomération de Valenciennes, deux à Strasbourg et deux à Clermont-Ferrand.

Chômage : forts contrastes d'un quartier en convention à l'autre

Au sein d'une même agglomération, les différences entre quartiers en convention peuvent être très marquées. C'est le cas à Valenciennes où la proportion de chômeurs varie de 18 % à 66 % du nombre d'actifs. On observe des différences du même ordre à Marseille, où l'éventail des taux de chômage se déploie de 14 % à plus de 53 % dans les zones qui nous occupent

Toujours à Valenciennes, la proportion de femmes au chômage oscille entre 20 % et 80 %. La proportion de femmes actives au chômage est également très variable à Lens, Strasbourg, Marseille et Clermont-Ferrand.

La situation du chômage, chez les hommes, est aussi fortement contrastée d'un quartier à l'autre à l'intérieur de la même ville. Ainsi, dans les agglomérations du Nord - Pas-de-Calais, à Valenciennes, Lille, Lens, Dunkerque, l'indice d'écart entre quartier et agglomération du taux de chômage masculin peut varier de un à cinq selon les quartiers. Des différences importantes existent également à Clermont-Ferrand, Strasbourg et Marseille.

Davantage de jeunes chômeurs

Partout, les jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans sont davantage frappés par le chômage. Ce handicap est particulièrement lourd en Alsace (156) ou en Île-de-France (155). Le taux de chômage le plus élevé se rencontre dans un quartier du Nord - Pas-de-Calais où 76,7 % des jeunes actifs sont sans emploi.

Dans les grandes agglomérations, l'écart entre les quartiers en convention et l'ensemble de l'unité urbaine où ils se situent culmine à 169, dans les deux métropoles armoricaines de Rennes et de Brest. Seuls les quartiers de Béthune ont en moyenne une proportion de jeunes chômeurs plus faible que celle de l'agglomération.

La part de jeunes chômeurs diffère également beaucoup d'un quartier à l'autre d'une même agglomération. C'est le cas dans les villes du Nord - Pas-de-Calais, à Lille, Valenciennes ou Dunkerque, mais également dans l'agglomération de Paris. Dans les quartiers de Lille, le pourcentage de jeunes chômeurs varie de 12 % à 54 %, dans ceux de Valenciennes de 13 % à 76 %, alors que chacune des deux agglomérations compte respectivement 35 % et 25 % de jeunes actifs sans emploi. En Île-de-France, le chômage touche 15 % des jeunes actifs de l'agglomération de Paris, et 9 % à 44 % d'entre eux d'un quartier en convention à l'autre de la région. Des écarts importants existent également entre quartiers, à Toulouse, Lyon et Marseille.

Il est possible comme on l'a fait pour la composition des ménages de mettre en évidence six types de quartiers au regard de la situation de l'emploi. On retient comme critère de classification les variables suivantes : taux de chômage (global, selon le sexe, selon le sexe pour les jeunes actifs de 15 à 24 ans), durée déclarée du chômage (moins d'un an, un à deux ans, plus de deux ans), part d'emplois salariés précaires et part d'emplois salariés stables dans la population active, part d'emplois non salariés, part d'ouvriers non qualifiés et qualifiés de l'industrie et de type artisanal, part des personnels de services directs aux particuliers.

Quartiers d'ouvriers, de chômeurs et dont la population est jeune

Le premier type de quartier « ouvriers, étrangers, chômeurs » est le plus ouvrier des six : plus d'un actif sur cinq appartient à cette catégorie. Ce sont surtout des ouvriers de l'industrie, souvent sans qualification. Le chômage y est légèrement supérieur à la moyenne des quartiers et affecte surtout la population féminine (cf. tableau 6). Il n'est pas rare que sa durée se prolonge au-delà de deux ans : 33 % des actifs sans emploi (parmi ceux qui ont déclaré la durée de chômage) sont dans cet état depuis au moins deux ans. L'emploi des actifs de ces quartiers est aussi entaché de précarité : 16 % des salariés n'y ont pas un emploi stable. Ces quartiers se signalent enfin par une part d'étrangers plus élevée : 21 % contre 18 % sur l'ensemble des quartiers en convention (cf. tableau 7). Cette catégorie de quartiers représente 14 % de la population des quartiers étudiés et se rencontre surtout en Lorraine, Franche-Comté, Champagne - Ardenne et Centre.

Plus répandu que le précédent, le type 2, « ouvriers de type artisanal, salariés de l'État », rassemble à la fois un quartier sur quatre (134 quartiers au total) et un habitant sur quatre. Ce sont des quartiers habités principalement par des ouvriers de type artisanal, des employés, des salariés de l'État et des collectivités locales. La population qui y réside est relativement jeune : près d'une personne sur cinq a entre 15 et 24 ans. Le chômage frappe 24 % des actifs, plus particulièrement quand ils sont jeunes. La précarité de l'emploi, quoique moins fréquente dans ces zones que dans les quartiers du type précédent, affecte 15 % des salariés soit 2 % de plus que sur

l'ensemble des quartiers en conventions. Ce type de quartier est très fréquent dans les régions de l'Ouest : il représente plus de la moitié de la population des quartiers d'Aquitaine, de Bourgogne, de Bretagne, du Languedoc - Roussillon, de Midi - Pyrénées et de Poitou - Charentes.

Les populations des quartiers de type 3, « jeunes, non diplômés, chômeurs et emplois précaires », cumulent le plus grand nombre de handicaps : taux de chômage (40 % des actifs), durée de chômage, part d'emplois précaires atteignent ici leurs valeurs les plus élevées. C'est également dans cette catégorie de quartiers que la

Tableau 6
L'emploi dans les quartiers en convention : classification en six types de quartier (variables de classification)

En %

	Types de quartier (1)						Total quartiers
	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	
Chômeurs	20,4	23,8	33,9	14,1	16,1	25,0	20,2
Femmes au chômage	28,5	29,3	40,1	17,2	19,3	26,3	24,6
Hommes au chômage	14,5	19,4	29,7	11,6	13,7	24,5	16,8
Hommes chômeurs 15 à 24 ans	22,4	28,2	38,2	20,0	22,6	33,9	25,7
Femmes chômeuses 15 à 24 ans	37,6	40,3	50,9	24,9	31,1	39,6	35,3
Chômeurs moins d'1 an d'ancienneté	50,5	50,9	45,1	59,7	39,0	52,9	52,3
Chômeurs 1 à 2 ans d'ancienneté	16,3	17,4	16,9	16,9	16,4	17,7	17,0
Chômeurs 2 ans et plus d'ancienneté	33,1	31,6	38,0	23,3	30,8	29,4	30,6
Salariés précaires	16,2	14,8	18,7	11,2	10,1	10,7	13,3
Salariés stables	79,3	79,4	75,2	84,2	77,1	69,9	80,2
Indépendants	2,0	2,5	3,0	2,2	7,0	11,3	3,2
Employeurs	0,9	1,1	1,1	1,0	3,5	4,6	1,4
Aides familiaux	0,4	0,4	0,6	0,3	1,3	2,6	0,6
Personnels des services aux particuliers	2,1	3,3	2,1	2,7	2,4	2,9	2,7
Ouvriers qualifiés de type industriel	4,7	3,0	3,6	3,6	2,1	1,8	3,4
Ouvriers non qualifiés de type industriel	8,8	5,0	6,8	5,1	3,2	3,5	5,6
Ouvriers qualifiés de type artisanal	3,2	4,4	3,7	3,9	2,8	4,1	3,8
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	2,6	3,4	2,6	2,6	2,0	2,9	2,8

1. Types de quartiers :
 Type 1 : ouvriers, étrangers, chômeurs.
 Type 2 : ouvriers de type artisanal, salariés de l'État.
 Type 3 : jeunes, non-diplômés, chômeurs et emplois précaires.
 Type 4 : emplois stables, moins de chômeurs et de retraités.
 Type 5 : emplois stables, cadres et salariés de l'État.
 Type 6 : indépendants, employeurs et retraités.

Lecture : 20,4 % de la population active des quartiers du type « ouvriers, étrangers, chômeurs » est au chômage.

Champ : quartiers en DSQ et CQ en convention de la politique de la ville.

Source : recensement de la population 1990, exploitation au quart.

population est la plus jeune et le niveau de formation le plus faible : 43 % de la population de 15 ans et plus n'a aucun diplôme. Ce groupe de quartiers représente 13 % de la population des quartiers en convention. Il est surtout présent dans le Nord - Pas-de-Calais où il rassemble 39 des 73 quartiers de la région et plus de la moitié de leur population. Mais on le trouve également en Picardie et en région Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Quartiers moins ouvriers, d'indépendants, de salariés et de retraités

Le type 4, « emplois stables, moins de chômeurs et de retraités », est le plus fréquent : 137 quartiers, soit 35 % de la population des

quartiers en convention. Il se signale par le taux de chômage le plus faible (14 %) pour toutes les catégories de population : hommes, femmes, et jeunes actifs. Le chômage y est de plus courte durée que dans les autres catégories de quartiers et la précarité de l'emploi également moins fréquente. C'est ici que l'on trouve la plus forte proportion d'employés et la plus faible part de retraités. De même, près d'un habitant sur cinq est d'origine étrangère. Cette catégorie est particulièrement représentée en Île-de-France : 66 quartiers sur 87 et 80 % de la population totale des quartiers en convention. Elle rassemble également plus de la moitié des quartiers de la région Rhône - Alpes et les deux tiers de leur population. Appartiennent également à ce type la quasi-totalité des quartiers du Limousin et 6 des 13 quartiers situés en Alsace.

Tableau 7
L'emploi dans les quartiers en convention : classification en six types de quartier (autres indicateurs)

En %

	Types de quartier (1)						
	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Total quartiers
Cadres	1,2	1,5	0,8	2,5	5,4	3,9	2,2
Professions intermédiaires	4,6	5,3	3,1	7,5	8,1	6,3	6,0
Employés	11,1	14,6	9,8	16,4	13,1	12,2	13,9
Ouvriers	21,8	18,6	19,0	18,2	12,1	14,7	18,1
Retraités	9,9	9,8	9,5	8,4	17,2	18,5	10,4
Étrangers	20,7	18,6	17,7	19,8	9,6	18,1	18,3
Jeunes de 15 à 24 ans	19,1	19,5	19,7	18,2	17,5	14,1	18,6
Sans diplôme	38,6	35,3	43,2	29,8	28,0	40,3	34,3
Actifs occupés de l'industrie	38,5	19,4	28,8	23,4	17,6	13,6	24,0
Actifs occupés du BTP	7,9	10,3	10,7	8,2	6,6	10,9	8,9
Actifs occupés des services marchands	36,5	48,6	42,0	49,1	51,6	53,5	47,1
Actifs occupés des services non marchands	16,3	21,0	18,0	19,0	23,2	19,7	19,4
Salariés de l'État	9,0	12,1	8,9	12,0	14,5	10,5	11,5
Salariés des collectivités locales	10,4	12,0	11,3	11,2	11,3	9,8	11,2
Salariés du public	7,1	4,4	4,5	6,1	4,7	2,7	5,4
Salariés du privé	69,5	66,5	69,8	66,1	56,5	57,8	65,6

1. Cf. tableau 6.

Lecture : 1,2 % des actifs résidant dans les quartiers type 1 sont des cadres.

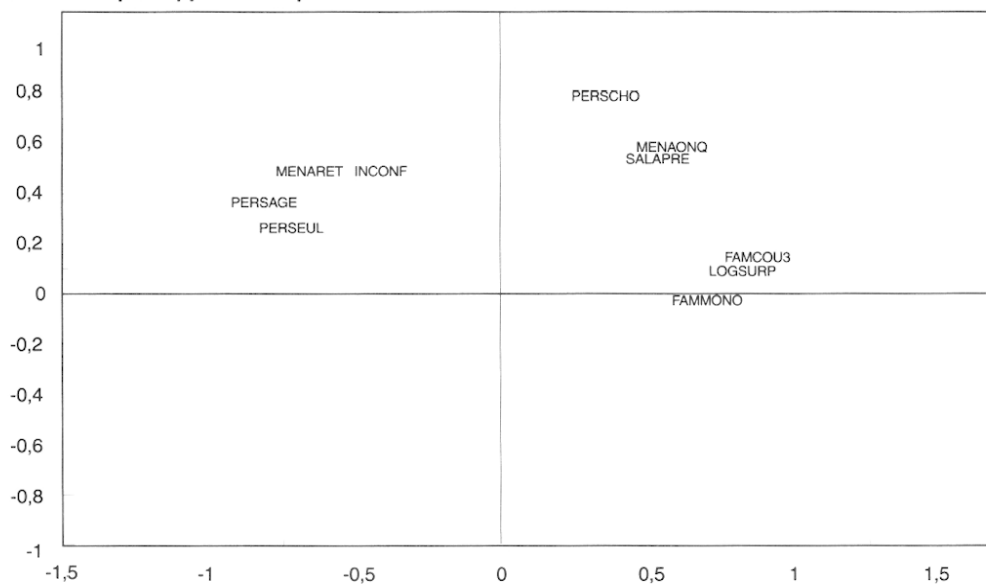
Champ : quartiers en DSQ et CQ en convention de la politique de la ville.

Source : recensement de la population 1990, exploitation au quart.

Graphique II

Les particularités des quartiers se combinent selon plusieurs dimensions

A – Les difficultés par rapport à l’emploi se cumulent



Caractéristiques sociodémographiques

- LOGSURP % de logements surpeuplés ou en surpeuplement accentué.
- INCONF % de logements sans baignoire ni douche, avec ou sans WC intérieur, ou avec baignoire ou douche sans WC intérieur.
- FAMMONO % de familles monoparentales.
- FAMCOU3 % de couples avec 3 enfants ou plus.
- PERSEUL % de ménages composés de personnes seules.
- PERSAGE % de personnes âgées de 65 ans ou plus.
- MENARET % de ménages dont la personne de référence est retraitée.
- PERSCHO % de chômeurs (sur ensemble des actifs).
- SALAPRE % de salariés précaires parmi les actifs occupés.
- MENAONQ % de ménages dont la personne de référence est ouvrier non qualifié.

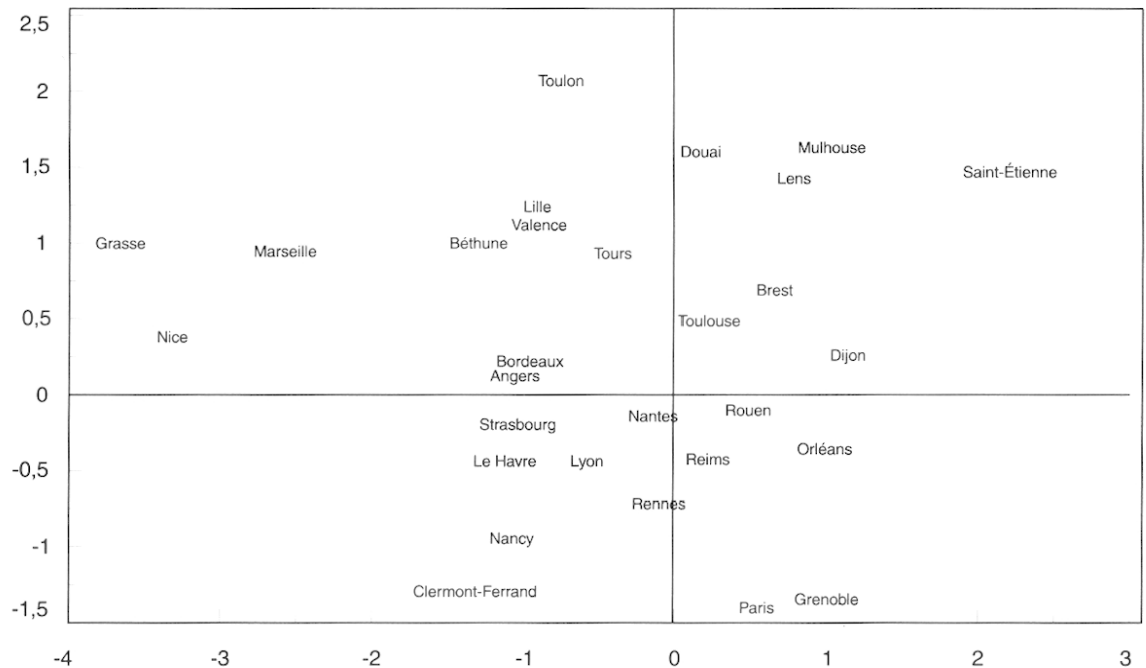
B – Dans cet espace les quartiers en convention se positionnent différemment selon leur région et leur agglomération

1 - Régions



Graphique II - B (suite)

2 - Agglomérations (200 000 habitants et plus)



Lecture : les diverses formes de difficultés que l'on peut rencontrer dans les quartiers en convention se combinent en dessinant un espace à plusieurs dimensions. Les graphiques ci-dessus représentent le premier plan factoriel d'une analyse en composantes principales sur les caractéristiques des quartiers en convention. Ces caractéristiques figurent sur le graphique A. L'ensemble des quartiers en convention d'une même région (respectivement d'une même agglomération) sont représentés en observations supplémentaires (c'est-à-dire sans déterminer les résultats de l'analyse qui porte sur les quartiers et non sur leur regroupement par région ou ville) dans les graphiques B. Champ : quartiers en DSQ et CQ.

Source : recensement de la population 1990, exploitation au 1/4, base de données sur les quartiers de la politique de la ville.

Le type 5, « emplois stables, cadres et salariés de l'État », se caractérise par un taux de chômage relativement moins important que celui de l'ensemble des quartiers en convention (16 %). L'emploi y est plus stable et la proportion d'employeurs et d'indépendants plus importante que dans les types précédents. Les quartiers de cette catégorie sont surtout les moins ouvriers et ceux qui comptent le moins d'étrangers. Ils rassemblent la plus forte proportion de cadres, de professions intermédiaires et de salariés de l'État. Ce groupe ne représente que 43 quartiers (10 % de la population totale des zones étudiées). Treize d'entre eux sont situés en région PACA et quatre dans le Nord - Pas-de-Calais. Ils représentent plus du quart de la population des quartiers de l'Auvergne retenus dans notre champ.

Le type 6, « indépendants, employeurs et retraités », est celui qui a la plus faible importance : à peine 5 % de la population des quartiers en convention, soit 31 quartiers sur 532. Les deux tiers d'entre eux (21) sont situés en Provence - Alpes - Côte d'Azur. Ce sont des quartiers de travailleurs indépendants et d'ouvriers quali-

fiés de type artisanal. Le nombre de retraités y est également le plus important : la population y est d'ailleurs en moyenne plus âgée que dans les autres catégories de quartiers. Il correspond aux quartiers en convention du centre ancien de l'agglomération Marseillaise.

Le cumul des difficultés

Les résultats précédents ont montré à plusieurs reprises que l'emploi, le logement et la démographie ne sont pas sans liens. On va ici examiner le cumul de plusieurs types de difficultés, non pas au niveau du ménage ou de l'individu car la base de données utilisée ici ne le permet pas, mais au niveau agrégé du quartier. Les difficultés seront repérées en matière de logement par la proportion de logements surpeuplés et la proportion de logements peu confortables ; en matière d'emploi par le taux de chômage, la proportion d'emplois salariés précaires et la proportion d'ouvriers non qualifiés. Des travaux antérieurs ont mis en évidence

qu'en France, les ménages les plus précarisés sont les familles monoparentales et les familles nombreuses (Suesser, 1990), auxquelles on peut ajouter les ménages dont la personne de référence est retraitée, malgré le constat global de l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées. D'autres indicateurs pourraient bien sûr être retenus : autres catégories peu qualifiées, adultes peu diplômés...

On considérera qu'un quartier est fortement concerné par l'une de ces difficultés lorsque le taux correspondant (par exemple la proportion de familles monoparentales) excède la valeur moyenne sur l'ensemble des quartiers en convention. Cette convention place déjà la barre assez haut : un quartier sera ainsi massivement affecté par le chômage lorsque le taux de chômage y est supérieur à 20 %. Les résultats qui suivent doivent donc être interprétés avec prudence.

Compte tenu du faible nombre d'indicateurs de difficultés retenus, nous pourrions nous attendre à trouver d'assez nombreux quartiers ne connaissant à un niveau élevé aucun des handicaps correspondants. En fait, sur les 532 quartiers de l'analyse, 11, représentant 94 000 personnes, ne connaissent aucune des difficultés citées à un niveau supérieur à la moyenne (ce qui n'entraîne pas qu'ils n'en ont pas d'autre). 521 en connaissent au moins une dans un des trois domaines retenus ; et parmi ces 521, 269 (correspondant à plus de 1 300 000 personnes) ont au moins un problème dans chaque domaine.

Les deux critères concernant le logement vont rarement de pair : le surpeuplement se rencontre souvent dans des logements relativement récents de la banlieue et les logements inconfortables sont plutôt le fait des centres-villes anciens. Toutefois 41 quartiers cumulent ces deux problèmes : 8 en Île-de-France (52 000 personnes), 14 dans le Nord (74 000 personnes) et 9 en Provence - Alpes - Côte d'Azur (53 000 personnes).

De même, si une proportion de familles monoparentales élevée va souvent de pair avec une part importante de familles nombreuses dans les mêmes quartiers, c'est ailleurs que le pourcentage de ménages dont la personne de référence est retraitée est le plus important. Les quartiers qui cumulent ces difficultés ont donc un profil particulier. Entrent dans cette catégorie 31 quartiers où habitent 105 000 personnes. Ils sont assez dispersés. On en trouve toutefois

6 concentrés en Provence - Alpes - Côte d'Azur, 5 en Rhône - Alpes et 8 dans le Nord - Pas-de-Calais.

Les problèmes d'emploi se cumulent souvent

Les difficultés d'emploi mentionnées plus haut se cumulent souvent : chômage, emplois précaires et main-d'œuvre non qualifiée vont ainsi fréquemment de pair. Dans 178 quartiers, soit le tiers d'entre eux, ces trois difficultés se présentent à un niveau supérieur à la moyenne. Ce cumul se rencontre dans deux quartiers sur trois en Bourgogne et en Champagne - Ardenne et dans plus de la moitié de ceux de Picardie et du Nord - Pas-de-Calais. C'est d'ailleurs dans cette dernière région que la plus forte proportion de personnes résidant dans des quartiers en convention est concernée. En effet 59 % d'entre elles habitent un quartier cumulant à un niveau élevé ces divers problèmes d'emploi.

Dans les quartiers en convention, environ trois personnes sur dix habitent un quartier qui cumule surpeuplement, forte proportion de familles nombreuses et d'ouvriers non qualifiés. Cette proportion passe à 83 % dans le Limousin, 81 % en Franche-Comté, 73 % en Bourgogne.

Par ailleurs, environ deux ménages sur dix habitent un quartier cumulant un fort pourcentage de logements inconfortables et de nombreuses personnes de référence à la retraite ; c'est souvent le cas des centres anciens, comme ceux de Provence - Alpes - Côte d'Azur, mais aussi des quartiers ouvriers traditionnels du Nord - Pas-de-Calais. Dans ces deux régions plus d'un habitant sur deux des quartiers en convention se trouve dans une zone cumulant ces deux difficultés.

Au terme de cette analyse rapide, il n'est guère possible de hiérarchiser ces quartiers, comme cela a été fait quelquefois. Selon l'acuité des problèmes rencontrés, les problèmes qui s'y présentent sont d'ordres si différents qu'il serait difficile de les ajouter. Une analyse en composantes principales portant sur les 532 quartiers en convention et sur les variables étudiées dans ce paragraphe permet de visualiser cette diversité. On y a fait figurer en observations supplémentaires les agglomérations et les régions. Si les problèmes de logement sont assez liés au type de ménage et déterminent le

premier axe, opposant les régions et les agglomérations où les centres anciens sont nombreux à celles où prédominent certains types d'habitat périphérique, le deuxième axe est lié au taux de chômage global, assez faiblement corrélé au premier, et oppose la région parisienne et le Nord - Pas-de-Calais (cf. graphique II).

Le défi de la diversité

Les différences entre les quartiers en convention, qui reflètent souvent des différences entre régions, sont également liées à la structure économique des villes dont ils font partie ou à la place de ces villes dans un processus d'évolution économique. De façon plus générale, la composition des agglomérations en types de quartiers en dépend (Mansuy et Marpsat, 1991), et les spécificités de la plupart des villes du Nord - Pas-de-Calais et de certaines autres régions sont à rattacher à une étape dans l'industrialisation, liée par exemple à la présence de ressources locales. En revanche, certaines villes connaissent des organisations économi-

ques qui peuvent différer beaucoup de celles des autres villes de leur région, il n'apparaîtra pas alors d'effet régional dans la composition des quartiers.

Quoi qu'il en soit, on se trouve placé devant une grande diversité de lieux réunis sous le même terme de « quartiers en convention ». Ces quartiers diffèrent par leurs dimensions, par le type de population qui y habite, les logements qui y sont implantés, la situation économique plus globale à laquelle ils sont intégrés, l'écart plus ou moins grand qu'ils ont, dans ces différents domaines, avec l'agglomération dont ils font partie. Cette diversité ne correspond pas seulement à une acuité très variable des problèmes rencontrés : elle recouvre quelques grands types caractérisés par la prépondérance de certaines catégories de ménages, de certaines conditions de logement et de certaines situations d'emploi. C'est cette multiplicité de dimensions à prendre en compte qui constitue l'un des défis que doit affronter la politique de la Ville. □

BIBLIOGRAPHIE

Castellan M. (1993), « Villes : des informations pour une politique », *Courrier des Statistiques*, n° 67-68, décembre, pp. 23-26.

Castellan M., Goldberger M.-F. et Marpsat M. (1992), « Les quartiers prioritaires de la politique de la ville », *Insee-Première*, n° 234, décembre.

Champion J.-B., Goldberger M.-F. et Marpsat M. (1993), « Les quartiers en convention », *Regards sur l'actualité*, n° 196, décembre, pp. 19-28.

Choffel P. (1996), « Les conditions de vie dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville », in *Données urbaines*, coordonné par Pumain D. et Godard F., éditions Anthropos, collection « Villes ».

Jaillet M.-C. (1994), « La "territorialisation" des politiques de lutte contre l'exclusion », *Géoforum* 1993, À la découverte des pauvretés et exclusions, Regards croisés, *Géographes associés*, n° 14-15, pp. 63-65.

Mansuy M. et Marpsat M. (1991), « Les quartiers des grandes villes : contrastes sociaux en milieu urbain », *Économie et Statistique*, n° 245, juillet-août, pp. 33-47.

Suesser J.-R. (1990), « Pauvres en France et ailleurs », in *Données Sociales*, Insee, pp. 150-152.

Tabard N. (1993), « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire », *Économie et Statistique*, n° 270, octobre, pp. 5-22.